



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-1-1-113

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

SUPPRESSIONS DE POSTES – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laëtitia
: M. GIL Philippe
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC4-1-1-113

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

SUPPRESSIONS DE POSTES – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il lui revient de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la création d'emplois permanents :

- afin de tenir compte d'évolutions de carrière,
- pour permettre à de nouveaux arrivants de bénéficier d'une période de tuilage avec un agent sur le départ pour retraite ou mutation,

il convient de supprimer 8 emplois permanents à temps complet, qui ne répondent plus à un besoin de l'établissement.

Ces suppressions ont été soumises au Comité Social Territorial réuni le 12 juin dernier ; ce dernier a rendu un avis favorable.

Le Président propose donc de supprimer les emplois permanents suivants, tous à temps complet :

Emploi	Temps de Travail	Grade	Cadre d'Emploi	Catégorie Hiérarchique
Gestionnaire Marchés publics	Temps Complet 35h hebdomadaires	Rédacteur Rédacteur Ppal 2me Cl Rédacteur Ppal 1ère Cl	Rédacteur Territorial	B
Conseiller Séjour Touristique	Temps Complet 35h hebdomadaires	Animateur Animateur Ppal 2me Cl Animateur Ppal 1ère Cl	Animateur Territorial	B
Responsable Culture/Vie Associative	Temps Complet 35h hebdomadaires	Animateur Ppal 1ère C	Animateur Territorial	B
Conseiller Tourisme Patrimoine	Temps Complet 35h hebdomadaires	Adjoint du Patrimoine Principal 1ère cl	Adjoint du Patrimoine	C
Responsable de secteur Cuisine	Temps Complet 35h hebdomadaires	Adjoint Technique Principal 1ère cl	Adjoint Technique	C
Responsable Portage de repas cuisine	Temps Complet 35h hebdomadaires	Adjoint Technique Adj Tech ppal 2ème cl Adj Tech ppal 1ère cl	Adjoint Technique	C
Responsable cuisine	Temps Complet 35h hebdomadaires	Agent de Maîtrise Principal	Agent de Maîtrise	C
Responsable Service Technique	Temps Complet 35h hebdomadaires	Ingénieur Principal	Ingénieur	A

Soit un total de 8 postes permanents à supprimer du tableau des effectifs.

Le Président propose, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- d'approuver la suppression des emplois suivants qui sont tous à temps complet :
 - Rédacteur territorial
 - Animateur territorial
 - Animateur Principal 1ère classe
 - Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
 - Adjoint technique principal 1ère classe
 - Adjoint technique ou agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal
 - Ingénieur principal
- de mettre à jour le tableau des effectifs,

- de le charger, ou en son absence, de charger son représentant, de l'application de cette décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la suppression des emplois suivants qui sont tous à temps complet :

- Rédacteur territorial
- Animateur territorial
- Animateur Principal 1ère classe
- Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
- Adjoint technique principal 1ère classe
- Adjoint technique ou agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal
- Ingénieur principal

- de mettre à jour le tableau des effectifs,

- de charger le Président, ou en son absence, de charger son représentant, de l'application de cette décision.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

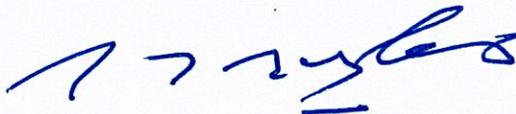
A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIL. 2024

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE Suppressions de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-2024CC4_1_1_113-DE

Numéro d'acte : 2024CC4_1_1_113

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-1-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste)

Fichier acte : 2024CC4-1-1-113 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE Suppressions de postes – Mise à jour du tableau des effectifs.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 15:01:53

Date de réception de l'AR : 09/07/2024 15:02:25